



- LEGENDE**
- Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
 - Parcelles protégées au titre des Monuments Historiques
 - Périmètre de 500m autour des Monuments Historiques
- REPERAGE PATRIMONIAL**
- Edifices de catégorie C1 : immeuble d'intérêt patrimonial majeur
 - Edifices de catégorie C2 : immeuble d'intérêt patrimonial remarquable
 - Edifices de catégorie C3 : immeuble d'intérêt patrimonial
 - Edifices de catégorie C4 (bâtiments scolaires)
- STRUCTURES PAYSAGÈRES ET URBAINES REMARQUABLES**
- Emplacement support des anciennes fortifications
 - Sédiments urbains anciens
 - Frontons de la rue (fontaines, lucarne, puits)
 - Puits et puits remarquables
 - Alignements d'arbres remarquables
 - Cônes de vue remarquables
- SECTEURS DE L'ANAP**
- S1a : la boucle d'origine médiévale
 - S1b : les halles, anciens occupants de terrain au XIXe siècle
- SECTEURS D'INTERET PAYSAGER**
- S2 : Domaines avec parcelles et chemins au sol
 - S2c : Secteurs paysagers pouvant accueillir un équipement public
 - S3 : SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT URBAIN ET PAYSAGER

36 - ISERE - COMMUNE DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ

**AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**PLAN DE DELIMITATION
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR
REPERAGE PATRIMONIAL**

REVISION N°1 (JANVIER 2017)

JANVIER 2017